



DÉPARTEMENT DE L'AUDE

MAIRIE

DE

VILLARZEL-CABARDÈS

11600

Tél. 04 68 77 17 36

Fax 04 68 72 24 20

mairie.villarzel.cabardès@wanadoo.fr

## **Compte rendu de la séance du 08 janvier 2021**

Secrétaire(s) de la séance: Catherine BARRE

Début de la séance : 19h00

Présents : André PUJOL, Isabelle ROUSSEL, Jérôme BINET, Christine TROUVADY, Catherine BARRE, Piotr WOLEJSZO, Pierre SANCHEZ

Excusés : Vincent FREJAVILLE, Christophe BIGOU

Représentés : Benoît FARINACCI par Catherine BARRE, Brigitte PUPATO par André PUJOL

### **Ordre du jour:**

- Éclairage de la façade de l'église
- Droit individuel à la formation des élus (DIF)
- Lignes directrices de gestion (procédures pour les avancements de grade des agents)
- Information sur la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Cabardès (CPTS)
- Programmation des travaux 2021
- Questions diverses

### **Délibérations du conseil:**

#### **Formation des élus ( D 2021 01 01)**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2123-12 et suivants,

Vu la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat,

Considérant que l'obligation de formation des élus locaux ne portent que pour les communes de plus de 3500 habitants,

Considérant que peuvent être pris en charge, concernant les formations, les frais de déplacement (frais de séjour et de transport) et de restauration,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

- Décide de mobiliser seulement le DIF des élus pour les demandes de formation, financé par une cotisation obligatoire des élus locaux, due sur leurs indemnités de fonction, dont le taux est fixé à 1%
- Décide que seront pris en charge les frais de déplacement et de restauration.
- Charge le secrétaire de mairie et le receveur municipal de l'exécution de la présente délibération.

#### **Lignes Directrices de Gestion**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'obligation pour chaque commune d'établir ses Lignes Directrices de Gestion qui définissent la stratégie de pilotage des ressources humaines pour une durée de 6 ans, avec possibilité de révision. Le conseil municipal approuve le projet qui va être soumis au comité technique avant sa validation.

Désignation des délégués au Pays Carcassonnais ( D 2021 01 02)

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du Pays Carcassonnais

DESIGNE :

Le délégué titulaire est : André PUJOL

Le délégué suppléant est : Isabelle ROUSSEL

L'ordre du jour étant épuisé et sans question diverse soulevée par un conseiller, la séance est levée à 20h15